

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2023**

Président de séance : Mme Christiane Martin.

Présents : Mmes Martin Christiane, Brochard Stéphane, Hérissé Danielle, Leffray Elodie, Pinier Stéphanie et Mrs Péan Stéphane, Legiard Nicolas, Lanos Jean-Luc, Jacques Pascal.

Absents excusés :

Mr Anthony Ricordeau donne procuration à Mme Danielle Hérissé.
Mme Nadège Carreau donne procuration à Mme Stéphane Brochard.
Mme Katia Jacquin donne procuration à Mme Stéphanie Pinier.

Absent excusé : Mr Laurent Blossier.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Pinier.

Lecture du Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 04 novembre 2023. Voté à l'unanimité.

Demande d'ajout de délibérations :

- pour le choix d'un référent Déontologie.
- pour l'implantation d'une antenne IOT LORA
- pour des virements de crédits

Accord unanime de l'assemblée délibérante.

Loi APER :

Pendant la période de concertation publique proposée aux habitants seules 7 personnes sont venues consulter le dossier. Un particulier serait intéressé par un champ d'ombrières.

Proposition de la commune sur les terrains communaux : solaire au sol, géothermie, traqueur, ombrière, toiture en panneaux photovoltaïques. Vote à l'unanimité.

RPOS 2022 :

Mr Stéphane Péan présente le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, ce rapport.

Surtaxe communale d'assainissement – Tarifs 2024 :

Proposition de Mme Danielle Hérissé de maintenir le même tarif qu'en 2023 : 53 € pour la prime fixe annuelle et 1,90 € HT du m3 d'eau consommée. Proposition de certains élus de fixer à 2 € HT le m3 pour éviter une augmentation plus importante l'année prochaine. Vote à 5 Voix pour l'augmentation et 7 Voix Contre.
Les tarifs 2023 sont donc maintenus pour 2024.

P.F.A.C. – Tarifs 2024 :

Proposition de Mme Danielle Hérissé de maintenir les tarifs existants ; à savoir :

- 1 300 € HT pour les constructions nouvelles
- 1 000 € HT pour les constructions existantes dans le cadre d'une extension du réseau.

Vote : 11 Voix Pour et 1 Abstention.

Taxe Ordures Ménagères (locataires) :

Cette taxe est incluse dans la taxe foncière payée par la commune et il convient de demander son remboursement aux locataires concernés utilisateurs du service.

Vote à l'unanimité.

Destruction des nids de frelons asiatiques :

L'actuelle convention avec ARBOR ECOBOIS arrive à échéance. Il convient donc de la renouveler pour une année. Les conditions financières restent inchangées. Les interventions sont plafonnées à 240 €. Vote à l'unanimité.

Référent déontologue :

Dans la Charte de l'élu local, il est précisé que « *tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques* ». Il est proposé de désigner Monsieur Jean-Marie BRIGANT, Maître de conférence à l'Université du Maine. Il percevra une indemnité de vacation de 80 € par dossier versée par la Commune.

Vote à l'unanimité (jusqu'à la fin du présent mandat).

Implantation d'une antenne IOT LORA – Rue Jules Ferry :

La société SARTEL demande à implanter une antenne IOT LORA au n° 11 bis, rue Jules Ferry. Il s'agit d'installer un équipement de télérelève en hauteur et en extérieur (boîtiers avec transmission de data).

Vote Contre à l'unanimité.

Virements de crédits :

✓ Achat de plaques granit pour les cavurnes :

- 020 : - 2 750 €
- 21316 : + 2 750 €

✓ Provisionnement de créances :

- 022 : - 90 €
- 6817 : + 90 €

Vote à l'unanimité.

Questions diverses :

Information au sujet de la prime « pouvoir d'achat » pour le personnel. Le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Demande en vue de la 21^{ème} édition de Festiloir (du 19 au 25 juillet 2024). La participation financière serait de 1 000 € par soirée ainsi que la prise en charge de l'hébergement et de la restauration des artistes.

Accord unanime de l'assemblée délibérante pour se positionner pour cet évènement.

Demande d'adresser un courrier aux associations afin de leur demander d'envoyer les informations quant à leurs manifestations ceci pour agréments l'agenda du site de Requeil.

Syndicat Flamm : Il conviendra de désigner 2 nouveaux représentants de la commune à ce syndicat (Mr Laurent Blossier et Mme Elodie Leffray ne pouvant plus assister aux réunions en raison des horaires).

Communauté de Communes :

- information sur la modification en cours du PLUi
- information sur l'application « Karos » pour du co-voiturage.

Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : samedi 13 janvier 2024 à 9h30.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire
Christiane MARTIN

La Secrétaire de séance
Stéphanie PINIER